



## **Règlement du concours GRANDS PRIX MEDIATIKS 2020**

Le présent règlement décrit les procédures et les modalités de participation au concours « Prix nationaux Médiatiks 2020 » organisé par Le CLEMI du 30 avril 2020 au 10 juin 2020 dans le cadre de l'opération Médiatiks 2020, ensemble de concours académiques de médias scolaires.

### **ARTICLE 1 : Organisateur(s)**

Le CLEMI, centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, sis, 391 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris, service de Réseau Canopé, opérateur du ministère de l'Éducation nationale, dédié à l'Éducation aux médias et à l'information représenté par sa Directrice générale, Madame Marie-Caroline Missir,

Réseau Canopé est un établissement public national à caractère administratif, régi par les articles D 314-70 et suivants du code de l'éducation, sis, 1 Avenue du Futuroscope, Téléport 1, Bâtiment @4, CS 80158, 86961 Futuroscope Cedex, représenté par sa Directrice générale, Madame Marie-Caroline Missir,.

Le concours est organisé par le CLEMI, service de Réseau Canopé, au sein de ses propres locaux situés 391 bis rue de Vaugirard 5015 Paris, à destination des établissements scolaires du public et du privé, durant la période du 30 avril 2020 mai au 10 juin 2020.

### **ARTICLE 2 : Description du concours**

Le concours PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020 est organisé dans le cadre de MEDIATIKS 2020, concours de médias scolaires et lycéens organisé dans chaque académie et vice-rectorat, auquel s'ajoute un concours International réservé aux établissements français à l'étranger.

L'opération MEDIATIKS comporte deux phases:

La première se déroule dans le cadre des concours MEDIATIKS organisés dans chaque académie.

La seconde se déroule au plan national: ce sont les PRIX NATIONAUX MEDIATIKS.

Pour l'édition 2020 est reconduit le prix Médiatiks VUES DE CHEZ NOUS, concours de reportage de photographie documentaire.

Vues de chez nous est organisé en partenariat avec ImageSingulières.

### **Description de l'opération MEDIATIKS : concours académiques de médias scolaires**

Dans chaque académie l'équipe du CLEMI organise un concours MEDIATIKS des médias scolaires de l'académie.

Chaque concours est organisé sur le modèle suivant dans lequel peuvent s'inscrire des modalités spécifiques.

Chaque concours s'adresse :

- aux écoles
- aux collèges
- aux lycées
- aux autres établissements

Chaque concours est ouvert à tous les médias scolaires et lycéens dont le contenu est produit par les élèves et réalisé dans le courant de l'année scolaire 2018/2019.

- journaux imprimés et en ligne (sites et blogs)
- radios et webRadios
- réalisations vidéos et webTV
- reportage photo

Le prix du reportage photo VUES DE CHEZ NOUS propose aux équipes participantes de produire un reportage de photographie documentaire composé d'un maximum de 15 photos légendées sur le sujet de leur choix.

Ce prix est ouvert à tous les établissements, qu'ils réalisent déjà un média scolaire ou non. Il peut y avoir plusieurs contributions par établissement.

Chaque équipe de média ou de reportage photo participant au concours MEDIATIKS de son académie reçoit une fiche conseil personnalisée établie par le jury académique. Dans cette fiche, le jury indique ce qu'il a aimé dans le média ou le reportage et propose quelques pistes d'amélioration.

Chaque concours académique propose plusieurs prix attribués par un jury académique composé de membres du CLEMI, de représentants du rectorat, de journalistes professionnels et de partenaires associatifs.

Le jury académique fixe la sélection académique qui participera à la phase nationale du concours: les PRIX NATIONAUX MEDIATIKS. Le jury académique peut

sélectionner un maximum de 16 médias : 4 journaux imprimés (écoles, collèges, lycées, autres établissements), 4 radios et WebRadio, A productions vidéos et WebTV (écoles, collèges, lycées, autres établissements) ainsi que 4 reportages photo (écoles, collèges, lycées, autres établissements).  
Cette sélection doit parvenir au plus tard au CLEMI national, le 30 avril 2020.

Le jury est souverain; ces décisions sont sans appel.

Chaque équipe du CLEMI peut organiser une cérémonie de remise des prix.

### **Description des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020, phase nationale de l'opération MEDIATIKS 2020**

Au niveau national : 16 Prix nationaux MEDIATIKS sont décernés

- 4 prix nationaux journal imprimé et en ligne : écoles, collèges, lycées, autres établissements
- 4 prix nationaux production radio et webRadio : écoles, collèges, lycées, autres établissements.
- 4 prix nationaux production vidéo et WebTV : écoles, collèges, lycées, autres établissements.
- 4 prix nationaux reportage photo : écoles, collèges, lycées, autres établissements.

Le jury national est présidé, en 2020 par Fabrice Arfi de Mediapart. Il est composé de journalistes professionnels et de personnalités du monde éducatif ainsi que d'élèves membres des médias primés lors des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2019 et placés de ce fait hors concours.

Le jury choisit les lauréats parmi les sélections envoyées par les jurys académiques. La réunion du jury est fixée au mercredi 20 mai 2020 dans les locaux du CLEMI. La cérémonie remise des prix est fixée au Mercredi 10 juin 2019 à Paris dans un lieu à déterminer.

### **Objectifs de l'opération MEDIATIKS : concours académiques de médias scolaires**

Les concours académiques ont pour objectifs :

- de repérer et de valoriser les médias et productions médiatiques scolaires dans chaque académie;
- de témoigner de la reconnaissance de la vitalité des médias et productions médiatiques scolaires par l'institution scolaire;
- de recenser les besoins notamment en matière de formation des médias

- et productions médiatiques scolaires;
- de favoriser au niveau académiques les synergies entre les différents acteurs concernés par le développement des médias et productions médiatiques scolaires: éducatifs, institutionnels, associatifs et médiatiques;
- d'encourager le développement des médias et productions médiatiques scolaires dans la diversité de leur support.

## **Objectif des GRANDS PRIX MEDIATIKS, phase nationale de l'opération MEDIATIKS**

- Les grands prix MEDIATIKS ont pour objectifs :
- d'offrir une visibilité nationale à l'ensemble des concours académiques;
- de sensibiliser la presse nationale aux enjeux des médias et productions médiatiques scolaires;
- de stimuler la participation des médias et productions médiatiques scolaires aux concours MEDIATIKS organisés dans chaque académie;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des médias et productions médiatiques scolaires;
- d'encourager au plus haut niveau la reconnaissance de la vitalité des médias et productions médiatiques scolaires par l'institution scolaire.

## **ARTICLE 3 : Modalités de participation au concours**

### **3.1. Participants**

Le concours est gratuit sans obligation d'achat ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux médias en ligne, et aux reportages photos réalisés dans le courant de l'année scolaire 2019/2020, par des élèves, de la maternelle au lycée, inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Agriculture et les établissements d'éducation spécialisés (voir catégories ci-dessous).

Les participants peuvent concourir dans une des 4 catégories de niveaux

- «Ecole »: école maternelle, élémentaire, primaire, REP, etc.
- «Collège » : Collège, SEGPA, 3e DP, ECLAIR, etc.
- «Lycée » : Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, ...
- « Autres établissements » : CFA, EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

Croisée avec l'une des 4 catégories de supports :

- journaux imprimés et en ligne (sites et blogs)

- radios et webRadios
- réalisations vidéos et webTV
- reportage photo

### **3.2. Descriptions des catégories de supports**

## **Journaux imprimés et en ligne :**

**La catégorie/support « Journaux imprimés et en ligne » s'adresse aux publications suivantes :**

- Les journaux imprimés sur papier
- Les journaux réalisés sur des plate-formes numériques de mise en page.
- Les sites et blogs dont les contenus sont exclusivement écrits ou majoritairement écrits (les aspects multi-média représentant alors une véritable valeur ajoutée).

Par contre, les sites ou blogs qui proposent des contenus majoritairement radio ou vidéo sont invités à s'inscrire dans l'une ou l'autre des nouvelles catégories/supports : « Radio » ou « Vidéo ».

### **Radio :**

**La catégorie/support radio s'adresse aux productions suivantes :**

- Webradio
- Podcasts
- Production radio

Cette catégorie concerne des médias sonores d'information. ( journal radiophonique, émission thématique, reportage, chroniques , portraits ...

Ces productions peuvent être uniques ou périodiques.

### **Vidéo:**

**La catégorie/support vidéo s'adresse aux productions suivantes :**

- Web TV
- Productions vidéo

Cette catégorie concerne des médias audiovisuels (images animées accompagnées ou non de sons) d'information ( journal TV, émission thématique, reportage,

chroniques, portraits...

Ces productions peuvent être uniques ou périodiques.

**La catégorie/support « Journaux imprimés et en ligne » s'adresse aux publications suivantes :**

- Les journaux imprimés sur papier
- Les journaux réalisés sur des plate-formes numériques de mise en page.
- Les sites et blogs dont les contenus sont exclusivement écrits ou majoritairement écrits (les aspects multi-média représentant alors une véritable valeur ajoutée).

Par contre, les sites ou blogs qui proposent des contenus majoritairement radio ou vidéo sont invités à s'inscrire dans l'une ou l'autre des nouvelles catégories/supports : « Radio » ou « Vidéo ».

**La catégorie/support radio s'adresse aux productions suivantes :**

- Webradio
- Podcasts
- Production radio

Cette catégorie concerne des médias sonores d'information. ( journal radiophonique, émission thématique, reportage, chroniques , portraits ...

Ces productions peuvent être uniques ou périodiques.

**La catégorie/support vidéo s'adresse aux productions suivantes :**

- Web TV
- Productions vidéo

Cette catégorie concerne des médias audiovisuels (images animées accompagnées ou non de sons) d'information ( journal TV, émission thématique, reportage, chroniques, portraits...

Ces productions peuvent être uniques ou périodiques.

### **3.3. Conditions et modalités de participation**

**Les conditions et modalités de participation aux concours MEDIATIKS académiques qui conditionnent l'éventuelle sélection pour les PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020 sont les suivantes.**

Le concours consiste à présenter un média scolaire dont le contenu soumis au concours académique ou national doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2019/2020 et produit par les élèves.

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

### **> Bulletin d'inscription/Fiche renseignements**

En cas de doute sur l'opportunité d'accepter une candidature dans une catégorie, le jury académique est souverain et sans appel.

Pour être valable, le participant devra renseigner au sein du bulletin d'inscription/fiche renseignements en ligne concernant sa catégorie de support:

- le nom du média ou le titre du reportage photo;
- le nom de l'établissement;
- l'adresse postale et les coordonnées de l'établissement (téléphone et adresse électronique);
- le nom et le prénom de la personne contact du média ou du reportage photo;
- le statut de la personne contact;
- les coordonnées de la personne contact (téléphone et adresse électronique);
- en cas de média numérique: son URL.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation édictées au sein du présent règlement sera considérée comme nulle.

### **> Modalités de participation**

Lors de l'inscription au concours académique, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront remplir obligatoirement :

- le bulletin d'inscription / fiche renseignements en ligne dûment rempli;
- l'inscription en ligne vaut acceptation du présent règlement.

**Les journaux imprimés** doivent envoyés les exemplaires, dont le nombre est fixé par chaque académie, d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2018/2019.

NB : les journaux reçus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI. Le CLEMI/Réseau Canopé ne pourra utiliser de quelque manière que ce soit les journaux reçus sans avoir obtenu préalablement l'accord des titulaires de droits sur ces journaux.

**Les reportages photos participants au Prix VUES DE CHEZ NOUS**

doivent être présentées sous forme de portfolio, en utilisant le gabarit suivant. Les participants doivent respecter les consignes suivantes :

Il est conseillé de ne pas dépasser les 5 Mo pour la taille de votre fichier.

Exceptionnellement, seront acceptés les fichiers jusqu'à 10 Mo.

Pour la présentation :

- Écrire avec la police Arial
- Taille 12
- Photos : JPEG (conserver vos photos sous ce format, elle vous seront demandées si votre reportage est primé par le jury)
- Poids du fichier : 5 Mo (max 10 Mo)
- Intitulé du fichier : VUESDECHEZNOUS\_TITREDUREPORTAGE

Tous les reportages photos doivent être adressés à l'adresse du concours Médiatiks de l'académie des participants. Voir liste des concours académiques :

<https://www.clemi.fr/fr/mediatiks-academiques.html>

Les contributions sélectionnées par les jury académiques seront publiées sur le site LA FRANCE VUE D'ICI dans l'onglet « Pédagogie ».

**Tous ces documents et les informations complémentaires** sur l'ensemble du concours MEDIATIKS sont disponibles à cette adresse :

<https://www.clemi.fr/fr/mediatiks/mediatiks-2020.html#info>

## **> Critères de sélection des jurys des concours académiques MEDIATIKS et des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020**

### **> Journaux «imprimés» et en ligne**

Voici les critères observés par le jury lors de la lecture d'un journal imprimé ou en ligne (blog ou site). Cette liste est indicative, **elle ne constitue en aucun cas** la description d'un journal « idéal » : chaque rédaction dispose de la plus grande liberté pour définir sa propre formule.

## **CRITERES COMMUNS AUX JOURNAUX IMPRIMES ET EN LIGNE (BLOGS OU SITES)**

### **LE TEXTE**

- **Contenu** : intérêt et variété des sujets, qualité de la recherche d'informations.
- **Style** : qualité de l'écriture et du style (quel qu'il soit : vivant, dynamique, académique, etc). Variété des modes de traitement journalistique. Travail sur les titres, les chapos, les intertitres et les accroches.



- **Analyse/Réflexion** : richesse de l'argumentation (sans recours à des « copier-coller » pris sur Internet), implication personnelle (opinion, coups de coeur, coups de gueule, etc.).

## LE VISUEL

- **Maquette/mise en page** : lisibilité et clarté de la mise en page, confort de lecture.
- **Création graphique** : esthétique générale, cohérence de la charte graphique, logotype du journal.
- **Illustrations** : pertinence et qualité des photos, dessins, infographies, etc.

## IDENTITÉ

- **Originalité - personnalité - singularité du projet** : déclinaison d'une ou plusieurs tonalités sur l'ensemble du journal (engagement, humour, analyse, etc.), cohérence ou unité visuelle forte.
- **Affirmation d'une ligne éditoriale.**

## RESPONSABILITÉ

- **Signature des articles** : responsabilité des articles assumée par une signature (nom, prénom, pseudonyme, signature collective, etc).
- **Identification/respect des sources** : attribution à leurs auteurs des images ou textes reproduits, identification des sources, crédits photo.
- **Mentions obligatoires** : numéro et prix de vente (pour les journaux imprimés), date de parution, localisation du journal, identification de l'établissement, identité du responsable de publication.

## PROJET

- Respect et garantie de **la liberté d'expression** des élèves.
- **Démarche d'élaboration du journal**, notamment en tant que projet collectif se développant dans le cadre scolaire.
- Le journal comme **facteur de citoyenneté**, notamment au sein de l'établissement.
- **Prise en compte des lecteurs.**

## CRITERES SPECIFIQUES AUX JOURNAUX EN LIGNE (BLOGS OU SITES)

- **Fluidité de la navigation**, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.
- **Fréquence de la production.**
- **Liens hypertextes**
- **Interactivité et communication** : présence sur les réseaux sociaux, prise en compte des commentaires, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.

## > Webradio et productions radio

*Voici les critères observés par le jury lors de la consultation de la production. Cette liste est indicative, **elle ne constitue en aucun cas** la description d'un podcast idéal ou d'une webradio parfaite : chaque équipe dispose de la plus grande liberté pour définir sa propre formule.*

### **EDITORIALISATION ET NAVIGATION**

- Présentation de chaque production ou émission, résumés des sujets, images d'accompagnement, date de réalisation, durée, auteurs.
- Fluidité de la navigation, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.

### **CONTENU**

- Qualité et diversité des traitements journalistiques, de l'analyse et de la réflexion. Présentation et contextualisation des contenus.
- Pertinence de la démarche journalistique (originalité du sujet, choix de de l'angle, recherche d'informations variées et vérifiées).

### **IDENTITÉ**

- Originalité - personnalité - singularité du projet : déclinaison d'une ou plusieurs tonalités sur l'ensemble du média (engagement, débat, humour, analyse, etc.), cohérence, identité sonore...
- Périodicité de la production.
- Affirmation d'une ligne éditoriale. Implication personnelle. Expression d'opinions.

### **PROJET**

- Respect et garantie de la liberté d'expression des élèves.
- Démarche d'élaboration du média, notamment en tant que projet collectif se développant dans le cadre scolaire.
- Le média comme facteur de citoyenneté, notamment au sein de l'établissement. Prise en compte du public.

### **ECRITURE, ANIMATION**

- Intérêt et originalité des commentaires et des éditoriaux.
- Clarté et dynamisme de la présentation et de l'animation, fluidité et rythme des enchaînements.

## SON ET IMAGE

- Qualité technique du son. Originalité de l'écriture radiophonique, choix et diversité des sons, paroles, bruitages, musiques, ambiances sonores, intelligence et rythme du montage ...
- Pertinence et cohérence de l'habillage sonore (jingle, virgule, tapis sonore... )

## INTERACTIVITE

- Prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, possibilité de contacter la rédaction, interactions avec le public.

## RESPONSABILITE

- Signature des sujets : responsabilité des articles assumée par une signature (nom, prénom, pseudonyme, signature collective, etc).
- Identification/respect des sources : attribution à leurs auteurs des sons et citations reproduites.
- Respect de la législation en terme de droit de diffusion de la voix et de droits d'auteurs.
- Mentions obligatoires : localisation du média, identification de l'établissement, identité du responsable de publication, présentation de l'équipe de rédaction et de réalisation.

### > WebTV et productions vidéo

Voici les critères observés par le jury lors de la consultation de votre production. Cette liste est indicative, **elle ne constitue en aucun cas** la description d'un production vidéo idéale ou d'une webTV parfaite : chaque équipe dispose de la plus grande liberté pour définir sa propre formule.

## EDITORIALISATION ET NAVIGATION

- Présentation de chaque production ou émission, résumés des sujets, images d'accroche, date de réalisation, auteurs.
- Fluidité de la navigation, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.

## CONTENU

- Qualité et diversité des traitements journalistiques, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus.
- Pertinence de la démarche journalistique (originalité du sujet, choix de de l'angle, recherche d'informations variées et vérifiées).

## **IDENTITÉ**

- Originalité - personnalité - singularité du projet : déclinaison d'une ou plusieurs tonalités sur l'ensemble du média (engagement, humour, débat, analyse, etc.), périodicité de la production cohérence ou unité visuelle forte.
- Affirmation d'une ligne éditoriale. Implication personnelle. Expression d'opinions.

## **PROJET**

- Respect et garantie de la liberté d'expression des élèves.
- Démarche d'élaboration du média, notamment en tant que projet collectif se développant dans le cadre scolaire.
- Le média comme facteur de citoyenneté, notamment au sein de l'établissement.
- Prise en compte du public.

## **ECRITURE, ANIMATION**

- Intérêt et originalité des commentaires et des éditoriaux.
- Clarté et dynamisme de la présentation et de l'animation, fluidité et rythme des enchaînements ;

## **SON ET IMAGE**

- Qualité technique et de l'image et du son.
- Originalité de l'écriture audiovisuelle :  
choix et diversité des images vidéo photos, dessin, infographie ...  
choix et diversité des sons, paroles , bruitages , musiques, ambiances sonores ...  
intelligence et rythme du montage ...
- Complémentarité de l'image et du son.
- Cohérence de l'habillage graphique, clarté et pertinence du titrage, de l'infographie.

## **INTERACTIVITE**

- Prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, possibilité de contacter la rédaction, interactions avec le public.

## **RESPONSABILITE**

- Signature des sujets : responsabilité des articles assumée par une signature (nom, prénom, pseudonyme, signature collective, etc).

- Identification/respect des sources : attribution à leurs auteurs des images ou textes reproduits, crédits photo.
- Respect de la législation en terme de droit à l'image et de droits d'auteurs.
- Mentions obligatoires : localisation du média, identification de l'établissement, identité du responsable de publication, présentation de l'équipe de rédaction et de réalisation.

## > Reportage photo

Voici les critères observés par le jury lors de l'examen de votre reportage. Cette liste est indicative, **elle ne constitue en aucun cas** la description d'un reportage « idéal » : chaque groupe dispose de la plus grande liberté pour définir sa propre formule.

Nous vous conseillons fortement de lire avec attention la fiche [« Réaliser un reportage photographique »](#) avec au verso « Les conseils d'un pro » du photographe Nanda Gonzague. Cela vous permettra de mieux connaître les attentes du jury sur votre production.

La réussite de votre projet de **reportage documentaire** dépend beaucoup du travail de réflexion et d'échanges préalables sur le choix du sujet, la forme et la narration choisies. Ce type de travail exclut le choix de la fiction pour traiter le thème qui doit être ancré dans le réel. En revanche, cela n'empêche pas, si besoin, une certaine mise en scène des clichés, en privilégiant l'ouverture vers l'extérieur et en évitant un entre-soi trop marqué. Votre reportage peut néanmoins concerner votre établissement à condition que le sujet soit original et l'angle bien travaillé.

## LE SUJET

- Intérêt et originalité du sujet.
- Pertinence de l'angle choisi.

## LES PHOTOS

- Qualité de la prise de vue : choix des cadrages, de la lumière, etc.
- Emplacement, posture des personnages en situation, lieux photographiés.

## LA NARRATION

- Clarté, intérêt et cohérence de la narration par rapport au sujet et à l'angle choisi.
- Pertinence de l'ordre adopté : plans larges, portraits, photos d'ambiance, photos de détails.

## **LES TEXTES**

- Titre clair et adapté.
- Qualité de rédaction du texte de présentation du projet, de sa réalisation, de l'angle choisi, etc.
- Clarté des légendes.
- Cohérence globale du rapport textes/images.
- Responsabilité : crédits photos, auteurs.

## **PROJET**

- Respect et garantie de la liberté d'expression des élèves.
- Démarche d'élaboration du ou des reportages, notamment comme projet collectif se développant dans le cadre scolaire.

### **Une « fiche conseils » pour chaque équipe participante :**

Publication «imprimée» ou site ou média en ligne, primée ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une fiche réalisée par le jury, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion.

## **ARTICLE 4 : Détermination des lauréats et remise des lots des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS**

### **4.1. Le jury**

Le jury national des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020 est composé de journalistes professionnels, de membres du CLEMI, de représentants du ministère de l'Education nationale et de la vie lycéenne et collégienne, et de partenaires associatifs.

### **4.2. Détermination des lauréats**

Sur la base des sélections envoyées par les jurys des concours académiques MEDIATIKS, le jury national des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020 récompensera un maximum de 16 médias : 4 journaux imprimés (écoles, collèges, lycées, autres établissements), 4 radios et WebRadio, A productions vidéos et WebTV (écoles, collèges, lycées, autres établissements) ainsi que 4 reportages photo (écoles, collèges, lycées, autres établissements).

En cas de médias sélectionnés en nombre insuffisant ou en cas de qualité trop faible des médias sélectionnés, le jury des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020 se

réserve le droit de ne pas attribuer certains prix et de répartir différemment les 16 PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020.

Le jury est souverain; ces décisions sont sans appel.

Le jury national des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020 se réunira le mercredi 20 mai 2019, sous la présidence de Fabrice ARFI, journaliste à Médiapart.

Les critères de sélection sont précisés à l'article 3.3 ci-dessus.

#### **4.3. Proclamation des résultats**

Les résultats des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020 seront annoncés sur le site du CLEMI national au plus tard le lundi 25 mai 2020.

#### **4.4. Nature des lots**

Chacun des 16 lauréats des PRIX NATIONAUX MEDIATIKS 2020 recevra un abonnement à un magazine jeunesse selon le niveau des élèves.

Les travaux des 4 lauréats Du PRIX du reportage photo VUES DE CHEZ NOUS seront exposés dès l'ouverture du festival ImageSingulières le 22 mai à Sète ainsi que sur le site Médiapart.

#### **4.5. Modalités de remise des lots**

Les lots seront remis lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le Mercredi 10 juin 2020 à Paris.

Les gagnants seront contactés par téléphone ou courriel.

Si les coordonnées communiquées par les gagnants sont erronées ou incomplètes et qu'elles empêchent la bonne information de ceux-ci, CLEMI/Réseau Canopé ne saurait être tenu pour responsable.

Les lots sont nominatifs, non modifiables, ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces. CLEMI/Réseau Canopé se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les lots par des produits au moins équivalents, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Les lots seront remis lors de la cérémonie de remise des prix ou envoyés aux frais de CLEMI/Réseau Canopé aux gagnants par voie postale en cas d'absence des lauréats à la cérémonie. CLEMI/Réseau Canopé ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes ou erreurs imputables à la Poste ou à tout autre transporteur pour quelque cause que ce soit.

## **ARTICLE 5 : Publicité, résultats et diffusion, droit à l'image, propriété intellectuelle**

Les participants acceptent par avance l'utilisation de leur nom et de leur qualité pour la communication qui pourra être faite autour du concours et de son résultat, sans que cet usage puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Les participants autorisent CLEMI/Réseau Canopé à être photographiés, filmés, interviewés et à utiliser leur image, exclusivement dans le cadre d'une communication autour de l'évènement organisé, en vue de la reproduire sur tous supports et tous formats connus (notamment : tout support imprimé, tout support de stockage numérique et informatique, CD-Rom, DVD, Blu-Ray, serveur informatique, etc.) et inconnus à ce jour; et de la représenter par tout moyen notamment par voie de diffusion en ligne sur les sites internet édités par CLEMI/Réseau Canopé ainsi que sur les sites internet édités par les éventuels partenaires au présent évènement.

Tout document, de quelque nature que ce soit, remis au CLEMI/Réseau Canopé par les participants au présent concours ne pourra être utilisé de quelque manière que ce soit par le CLEMI/Réseau Canopé sans avoir obtenu préalablement l'accord des titulaires de droits sur ces documents.

## **ARTICLE 6 : Modification et annulation du concours**

CLEMI/Réseau Canopé se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le concours à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 7 : Responsabilité de CLEMI/Réseau Canopé**

La responsabilité de CLEMI/Réseau Canopé ne pourra être recherchée dans le cas où les envois de participation au présent concours ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par internet), ou lui parvenaient altérés.

## **ARTICLE 8 : Convention de preuve**



Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de messagerie de CLEMI/Réseau Canopé ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique des dites informations relatives au concours.

## **ARTICLE 9 : Litiges, attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière sans restriction ni réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats. Toute contestation relative à son interprétation ou à son application sera tranchée souverainement par CLEMI/Réseau Canopé.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis au tribunal administratif de Poitiers.

## **ARTICLE 10 : Données personnelles**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite «Informatique et Libertés», les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

**cil@reseau-canope.fr** ou à l'adresse postale suivante :

**Réseau Canopé, M. le Correspondant informatique et liberté,  
1 Avenue du Futuroscope, Téléport 1, Bâtiment @4, CS 80158  
86961 Futuroscope Cedex.**

Les participants sont informés que les données les concernant qui leur sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de leur participation au concours. Les données collectées seront détruites à l'issue de l'attribution des lots aux lauréats.

## **ARTICLE 11 : Divers**

Le présent règlement sera disponible gratuitement sur simple demande écrite envoyée par la poste pendant la durée du concours (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée à l'article 1er, ou par courriel à l'adresse suivante:

[p.famery@clemi.fr](mailto:p.famery@clemi.fr) ou sera consultable sur le site suivant :

<https://www.cleml.fr/fr/mediatiks/mediatiks-2020.html#info>